



UNION SPORTIVE FÉCAMPOISE

TENNIS DE TABLE

La certification médicale pour les demandes de licences :

Je dois fournir :

si je suis mineur...

(à la date de prise de la licence)

OU

Questionnaire de santé pour mineur (voir document joint), valable si et seulement si toutes les réponses sont négatives

Certificat médical (document joint ou sur papier libre) de moins de 6 mois autorisant la pratique du tennis de table (ou « sport ») ; en compétition pour les licences compétitions

si je suis majeur et j'ai moins de 65 ans

Le QR code ou le code reçu dans le cadre de mon PPS

OU

Certificat médical (document joint ou sur papier libre) de moins d'1 an, autorisant la pratique du tennis de table (ou « sport ») ; en compétition pour les licences compétitions

si j'ai 65 ans ou plus...

OU

Certificat médical obligatoire à chaque changement de catégorie (document joint ou sur papier libre) de moins d'1 an, autorisant la pratique du tennis de table (ou « sport ») ; en compétition pour les licences compétitions

Le QR code ou le code reçu dans le cadre de mon PPS ; si et seulement si je ne change pas de catégorie.